



Georges-Vanier

Info familles janvier 2026

Chers parents et partenaires de Georges-Vanier,
Merci de prendre connaissance des informations que nous souhaitons vous partager.

Horaire de nos élèves (rappel)

Merci de vous assurer que votre enfant parte suffisamment tôt de la maison pour avoir le temps de passer à son casier et d'être en classe à l'heure.

Entrée: 7h45 à 8h10

1^{er} cours 8h15 à

9h30

Récréation 9h30 à

9h45

Battement 9h45 à 9h50

2^e cours : 9h50 à

11h05

Battement 11h05 à

11h10

3^e cours 11h10 à

12h25

Dîner : 12h25 à 13h30

Entrée: 13h30 à 13h35

Battement : 13h35 à 13h40

4^e cours : 13h40 à

14h55

Période de récupération pour nos élèves (rappel)

Chaque enseignant offrira au cours de l'année scolaire 40 heures de récupération aux élèves. Ces périodes de récupération se font en dehors de l'horaire des élèves. La participation aux récupérations est libre, mais les enseignants pourraient suggérer fortement à des élèves de s'y présenter. Ces moments sont des opportunités en or pour soutenir l'apprentissage de nos élèves. Renseignez-vous auprès de l'enseignant.

Appareils électroniques et numériques (extrait de l'agenda 2025-2026)

Rappel important concernant une règle à la grandeur du Québec.

Voici un extrait de notre code de vie, disponible dans l'agenda de votre enfant et sur notre site internet. Merci de vous assurer de bien comprendre ce règlement.



L'utilisation des téléphones cellulaires, des écouteurs et de tout autre appareil mobile personnel est interdite du début à la fin de la journée de classe, y compris durant les pauses et l'heure du dîner. Cette interdiction s'applique à l'ensemble du terrain de l'établissement, sauf exception pour des raisons pédagogiques ou de santé, ou pour des besoins particuliers.

L'élève et ses parents comprennent et acceptent qu'en cas de bris, perte ou vol de l'appareil, le CSSDM et son personnel ne peuvent être tenus responsables.

L'appareil sera confisqué si l'élève contrevient à ce règlement. Les objets confisqués par un membre du personnel seront remis à la direction de niveau qui appliquera les sanctions suivantes :

1^e fois : L'appareil est confisqué et remis le même jour à 15 h. Le parent est informé systématiquement.

2^e fois : L'appareil est confisqué et ne pourra être récupéré que par les parents.

* Si une confiscation doit se faire, le tout est consigné dans Mozaik en guise de trace.

Éducation à la sexualité - Secondaire 3 tous les secteurs

Des intervenants.e.s de l'organisme Anonyme viendront en classe pour des ateliers obligatoires en éducation à la sexualité. Les élèves des secteurs Accueil, AMPLI et Oralistes âgés de 15 ans, recevront aussi la visite des intervenants.e.s. Brièvement, voici les sujets traités:

- ★ Janvier: Premières expériences sexuelles
- ★ Février: Relations égalitaires et violence dans les relations intimes

Code vestimentaire de Georges-Vanier

Tout élève qui est scolarisé à Georges-Vanier doit respecter le code vestimentaire en tout temps à l'intérieur de l'école :

- Le chandail et la veste avec le logo de l'école ainsi que le pantalon noir uni sont les vêtements de base obligatoires en tout temps. Le chandail et la veste peuvent être achetés chez notre fournisseur ou à notre friperie. Le pantalon noir uni peut être acheté à l'endroit de votre choix.



- Seuls les vêtements approuvés par l'école sont autorisés. Le chandail noir à capuchon vendu par l'école à l'effigie de Georges-Vanier est aussi autorisé dans notre code vestimentaire.

Vie étudiante

- Sports scolaires: Les calendriers des parties de nos équipes sportives sont disponibles sur le site de RSEQ Montréal. Merci de venir encourager nos élèves athlètes !
- Le thème du mois de janvier est : Joie de l'hiver et introspection
- Journée couleur: 21 janvier (1\$ ou don d'un uniforme GV)

Rappel : frais scolaires pour l'année scolaire 2025-2026

Les états de compte sont disponibles via Mozaïk. Si vous n'avez pas encore acquitté les frais scolaires de votre enfant pour l'année scolaire 2025-2026, vous pouvez vous présenter à l'école du lundi au vendredi, entre 8 h et 15 h 30.

Si vous souhaitez mettre en place une entente de paiement, merci de nous contacter dès maintenant par courriel à l'adresse suivante : gvanier@cssdm.qc.ca.

Les modes de paiement acceptés sont : argent comptant, chèque, carte de débit et carte de crédit. Cependant, il est fortement recommandé d'effectuer le paiement en ligne via Internet.

- ★ Si le solde de votre état de compte est à zéro, cela signifie que vous avez acquitté la totalité des frais liés aux effets scolaires.

OPP

Si vous souhaitez contacter l'Organisme de participation des parents de notre école (OPP) merci d'utiliser le courriel suivant: opp.georgesvanier@gmail.com.



Georges-Vanier

Info familles janvier 2026

Vous pouvez vous joindre à notre OPP à titre de bénévole. Les possibilités d'implications sont variées!

Quelques dates importantes pour 2026

Janvier

- 5 Journée pédagogique (congé pour les élèves)
- 21 Journée couleur
- 23 Journée pédagogique (congé pour les élèves)

Février

- 5 Fin de la 2e étape
- 6 Journée pédagogique (congé pour les élèves)
- 19 Soirée de parents (bulletin)
- 20 Journée pédagogique (congé pour les élèves)

Au nom de l'équipe-école Georges-Vanier, l'équipe de gestion vous souhaite une très belle année 2026!

*Guylaine Cool, François De La Sablonnière-Tremblay, Martine Dumay
Sonia Ouartsi et Ralph Olin.*